

Me Thomas D'JOURNO
SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES
Avocat Associé au Barreau de MARSEILLE
43/45 rue Breteuil - 13006 MARSEILLE
Tél. : 04.13.24.13.64 – i.gadalla@provansal.eu

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR SAISIE IMMOBILIERE
EN UN SEUL LOT DE VENTE**

D'UNE VILLA A USAGE D'HABITATION

située 19 rue des 3 Ponts,
Résidence La Lyre, Villa n°17, 13010 MARSEILLE

MISE A PRIX : 105 000,00 €

VISITE LE JEUDI 13 JUIN 2024 DE 9 H 30 A 10 H 30

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 26 JUIN 2024 à 9 h 30

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE,
au Palais de Justice – Salle 8 – 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE

**DESIGNATION DES BIENS
MIS EN VENTE :**

D'après le titre de propriété :
L'immeuble non bâti situé à
MARSEILLE (10^{ème} arrondisse-
ment – BOUCHES-DU-RHONE),
lieudit Saint Loup – Traverse de la
Rustique, figurant au cadastre sous
les références 858 R n°349, lieudit

Traverse de la Rustique pour une
contenance de 03 a 25 ca.

**D'après le procès-verbal de
description :**

Maître Stéphane FORNELLI,
Commissaire de Justice à
MARSEILLE a établi le 16 novembre
2023 le procès-verbal de descrip-
tion aux termes duquel il apparaît

que le bien est situé 19 rue des 3 Ponts, Résidence LA LYRE, Villa n°17 – 13010 MARSEILLE. Il s'agit de villa à usage d'habitation élevée d'un étage sur rez-de-chaussée comprenant un garage, le tout implanté sur un terrain clos de murs avec piscine.

Les lieux sont **occupés**.

Le certificat de mesurage des lieux établi par Monsieur NASRATY en date du 16 novembre 2023 conclut à une superficie de **111,68 m²**.

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

La société dénommée **CREDIT LYONNAIS**, S.A. à conseil d'administration, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro B 954 509 741, ayant son siège social sis 18, rue de la République, 69002 LYON, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège,

Ayant pour Avocat **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat Associé au sein de la **SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES**.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées

par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Sur le site internet

<https://www.provansal.eu> du Cabinet de **Me Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de MARSEILLE

- Au Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de MARSEILLE, 43/45 rue Breteuil, 13006 MARSEILLE – Tél. : 04.13.24.13.64 –

i.gadalla@provansal.eu

- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Marseille, le 3 mai 2024

Me Thomas D'JOURNO
Avocat